



CRÉDIT FONCIER

Communiqué de presse

Paris, le 20 mars 2017

Le Crédit Foncier lance sa nouvelle formule de prêt viager hypothécaire, Foncier Réversimmo

Le Crédit Foncier lance une nouvelle formule de son offre de prêt viager hypothécaire. Foncier Réversimmo permet à une personne âgée de 60 ans ou plus d'obtenir des liquidités garanties sur son patrimoine immobilier (résidence principale, secondaire, bien à usage locatif), tout en conservant la pleine propriété du bien.

Ce prêt répond à l'enjeu de financement des besoins des seniors. Fort de sa culture hypothécaire, le Crédit Foncier est le seul établissement en France à proposer aujourd'hui ce produit qui repose sur des techniques financières, juridiques et d'assurance élaborées.

Une réponse au financement des besoins des seniors

Du fait des évolutions démographiques, et tout particulièrement de l'allongement de la durée de vie, la part des seniors dans la population ne cesse de croître. Alors qu'ils représentaient un quart des habitants en 2014, les plus de 60 ans devraient correspondre au tiers de la population française en 2050. A cela s'ajoute une évolution de leurs besoins (dépendance, entretien de l'habitat, aide intergénérationnelle...) pour lesquels un financement est parfois nécessaire. La mobilisation du patrimoine immobilier -3 ménages sur 4 de plus de 60 ans sont propriétaires d'au moins un bien immobilier- est un moyen d'y répondre.

Foncier Réversimmo permet de bénéficier de liquidités tout en restant propriétaire de son bien

Le prêt viager hypothécaire, créé en 2006 à l'occasion de la réforme des sûretés, permet à un senior d'obtenir un prêt sans charge périodique de remboursement de son vivant avant le dénouement de l'opération, qui conduit au remboursement du prêt. Pour ce faire, le bénéficiaire apporte en garantie son bien immobilier (résidence principale, secondaire ou locative) dont il conserve la pleine propriété et la faculté de l'occuper.

Foncier Réversimmo est désormais accessible à partir de 60 ans (65 ans précédemment) à un taux fixe de 4,80 %. Le montant du prêt est calculé en fonction de deux principaux paramètres : la valeur du bien expertisé par le Crédit Foncier et la situation de l'emprunteur. Aucun questionnaire de santé ni examen médical ne conditionnent l'octroi du prêt.

L'emprunteur ne rembourse rien pendant la durée du contrat. Lors de son dénouement, généralement au décès de l'emprunteur, le prêt (capital et intérêts capitalisés) est remboursé. Les héritiers ont alors le choix de rembourser eux-mêmes le prêt ou de vendre le bien immobilier apporté en garantie. Si le montant à rembourser est supérieur à la valeur du bien immobilier, la différence est alors supportée par l'établissement financier ; en revanche, si la valeur du bien est supérieure à la dette, l'excédent revient aux héritiers.

Contrairement à une formule de viager classique, Foncier Réversimmo est réversible, c'est à dire que l'emprunteur ou ses héritiers ont toujours la possibilité de conserver leur bien immobilier en remboursant le prêt et les intérêts capitalisés générés depuis la souscription.

Ces informations sont reprises et détaillées sur le site internet : <http://www.creditfoncier.fr/pre-viager-hypothecaire>. Les agences du Crédit Foncier, sur l'ensemble du territoire, peuvent être consultées pour tout conseil.

Profil de de l'emprunteur

Depuis son lancement en 2006, les principales motivations de souscription du prêt viager hypothécaire sont la rénovation et la modernisation du logement, le financement de l'aide à domicile et l'aide aux enfants et petits-enfants. Le montant moyen prêté était de l'ordre de 100 000 euros en 2016. Les emprunteurs habitent notamment l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**

A propos du Crédit Foncier

Le Crédit Foncier : rendre possible tous les projets immobiliers.

Le Crédit Foncier est une société spécialisée dans les financements et services immobiliers en France. Filiale à 100% du Groupe BPCE, 2^{ème} groupe bancaire en France*, le Crédit Foncier s'adresse à l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou à un autre, ont besoin d'une expertise et d'une compétence uniques pour trouver une réponse à la mesure de leurs besoins immobiliers : les particuliers bien entendu, mais aussi les professionnels de l'immobilier et les investisseurs dans l'immobilier. A tous, le Crédit Foncier apporte ses capacités d'innovation et de créativité, ainsi que son expérience d'un marché sur lequel il agit depuis plus de 160 ans.

Le Crédit Foncier déploie ses activités autour de cinq grands métiers : le financement immobilier des particuliers ; le financement des investisseurs et des professionnels de l'immobilier ; le financement des équipements publics ; les services immobiliers ; les opérations financières avec le refinancement.

Le Crédit Foncier est un des principaux acteurs du Prêt à Taux Zéro et du Prêt à l'Accession Sociale, dispositifs de prêts aidés qui permettent aux ménages à revenus modestes et intermédiaires de sauter le pas de l'accession.

*2e en termes de parts de marché : 21,9 % de part de marché en épargne clientèle et 20,7 % en crédit clientèle (source : Banque de France T2-2016 – toutes clientèles non financières).

Contacts Presse

Nicolas Pécourt
Directeur de la Communication et RSE
T : 01 57 44 81 07
nicolas.pecourt@creditfoncier.fr

Kayoum Seraly
Responsable Information et Relations Presse
T : 01 57 44 78 34
kayoum.seraly@creditfoncier.fr

Suivez-nous sur :  twitter.com/CreditFoncier |  facebook.com/CreditFoncier |  youtube.com/CreditFoncier